



# POLICE AND HUMAN RIGHTS IN AFRICA

## 1. Introductory Remarks

Welcome to the first newsletter on police and human rights in Africa. The newsletter is a result of the fruitful cooperation between the African Commission on Human and Peoples' Rights (African Commission), the Danish Institute for Human Rights (DIHR) and the African Policing Civilian Oversight Forum (APCOF).

Good police community relations are critical to effective policing with due regard to the respect of human rights. At the same time police must be confident of their own safety and communities must be confident of the positive presence that police bring.

The African Commission on Human and People's Rights (African Commission) has a crucial role in relation to its promotion mandate in the form of conferences and seminars, human rights trainings for the police, dialogue building and information sharing; but also in relation to its protection mandate in form of monitoring the situation of policing and human rights by ensuring that the issue is addressed in all State Reports, the support to police accountability mechanisms as well as legal frameworks for police reform.

Civil Society plays a critical role in supporting the work of the African Commission and I therefore welcome the partnership between the Danish Institute for Human Rights and APCOF with the Commission in the area of police and human rights in Africa.

*Commissioner Med Kaggwa, ACHPR Special Rapporteur  
on Prisons and Conditions of Detention in Africa*

## 2. Focal Point on Police and Human Rights Appointed at the Secretariat of the African Commission on Human and Peoples' Rights

During the NGO Forum that preceded the 50th Ordinary Session of the African Commission on Human and Peoples' Rights (African Commission), held from 19 -21st October 2011 in Banjul, The Gambia, a resolution on Policing and Human Rights in Africa was adopted by the participants to the Forum.

The Resolution outlined the importance of a police that upholds the principles of the Rule of Law in the maintenance and enforcement of law and order and the promotion of citizen's safety in a manner compliant with the rights enshrined in Articles 1, 5 and 6 of the African Charter on Human and Peoples' Rights.

While recognizing the growing demands placed on police by national and transnational crime threats as well as the limited budgets, lack of training, poor equipment, poor working conditions, disregard of the human rights of police officers, and corruption within the police force, the resolution raised concerns on the disregard of human rights standards and Codes of Conduct by the police which has led to failure to protect citizens, harassment, inappropriate use of force by the police, lack of accountability, extrajudicial killing and summary executions, arbitrary and illegal arrests and torture as well as inappropriate police responses to public order and policing of assemblies.

The resolution also acknowledged the importance of human rights as a critical facet of security sector reforms and the unique position of the African Commission as an independent continental organization to champion an African dialogue on policing and human rights and the need for other relevant actors such as State Parties, National Human Rights Institutions, national police agencies and civil society organizations to work together to promote policing compliant with human rights.

In that regard, the resolution called on the African Commission to:

- Establish a focal point responsible for policing and human rights within the African Commission and ensure policing is a specific and consistent theme of State Reports and country visits. Such a focal point will include representation from the police, the state and civil society;
- Support the facilitation of regional conferences on policing and human rights to build towards a continental conference on Policing and Human Rights.

It was within this context that the Danish Institute for Human Rights (West Africa Program) engaged the Secretariat of the African Commission on the basis of a formal cooperation on the establishment of a focal point on Police and Human Rights within the Secretariat as a first step towards the creation of Focal Point within the Commission.

Thus on 1st August 2012, Tem Fuh, Legal Officer at the Secretariat was appointed as Focal Point. The main area of responsibility of the Focal Point will be to facilitate preparations for a conference on police and human rights in Africa in 2013.

Furthermore, the Focal Point will organise together with DIHR, APCOF and Cleen Foundation different side events on police and human rights during the sessions of the Commission. The Focal Point will also create a database of material on police and human rights as well as a list of experts with a focus on Africans.

Over time part of the Commission's web-side will be dedicated to the area of police and human rights.

### **3. Conference on Police and Human Rights 2013**

At its 40th session in 2006 the Commission adopted a resolution on 'Police reform, accountability and civilian oversight'. Both the report from the 40th and the 41st session speak of the intention of the African Commission to organise seminars on building the culture of peace and human rights for the police.

To give effect to the Commissions stated intention, a conference on 'Police and Human Rights in Africa' will be organized in 2013. The conference will be organised by the Commission in collaboration with APCOF, Cleen Foundation and DIHR.

Participants to the Conference will be drawn from the police and state representatives, national human rights institutions as well as civil society.

Topics for the conference will be:

1. Human rights training and recruitment
2. Codes of conduct
3. Community policing models
4. Oversight mechanisms
5. Role of the African Commission

One of the key challenges in the coming months will be to secure proper funding for the conference.

### **4. Debates form the Seminar of Policing and Human Rights at the 51st session**

The discussion was co-hosted by APCOF, DIHR, Cleen, the West African Civil Society Institute and Hurisa. The organisations formed part of a growing focal group on Police and Human Rights (the Focal Group) established at the NGO Forum preceding the 50th ACHPR session

**Nondumisa Nsibande** of POWA discussed the issue of policing and gender based violence based on the practical experiences of her organisation working with survivors in Johannesburg South Africa. She noted particular concerns regarding police reluctance to take on cases of domestic violence, as this was often perceived as a family matter. Often important information that would assist victims was withheld. Resourcing was often used by the police to explain poor response. Among the strategies adopted was the support of dialogues between police and legal aid highlighting the importance of swift accessto essential services.

**Ababacar Ndiaye** of APCOF spoke on the utility of civil society and police working together to develop accepted Codes of Conduct. The process allowed for structured dialogue

between police and communities on a vision for policing and to share the experiences and frustrations of attempting to meet these aspirations.

**Chinedu Nwagu** of Cleen addressed the importance of adequate resourcing for the police against the main headings of capacity, conditions of service and support. It was important that police were trained and equipped adequately to perform against the standards expected of them. This needs to be complemented with acceptable conditions of service. Community support was the third important agreement but was largely dependent on the manner in which the police behaved. Malamine Tamba of UNOWA, speaking on his personal capacity spoke of the importance of promoting human rights in police and the training and institutional arrangement necessary to support often significant cultural shifts required in organisation particularly in a post conflict situation.

**Zied Elheni** of FAJ in Tunisia spoke on the experiences of police in the events of the protests and government change in Tunisia and the challenges the police and citizenry experienced adapting to changes. The importance of building the dialogue on police and human rights was more urgent than ever. Bodies such as the International Labour Organisation had done commendable work building the dialogue between labour, employers and government. A similar dialogue between police the citizens and government was necessary.

**Lisbet Ilkjaer** of the DIHR spoke on the subject of increasing insecurity in the Sahel and the importance of addressing issues of human security, police resourcing and community relationship building. Often critical aspects of ordinary peoples relationship with the police and their access to police services of building safety were overlooked in favour of reform models that gravitated towards more militarised and technology driven responses to threats of terrorism, and trafficking. Looking at security reform it is crucial to take into account also the aspects of development and justice and human rights and to ensure that the context is understood before introducing security models.

**Mohamed Mabassa Fall** of FIDH emphasised the importance of working with the recipients of policing and the development of the demand agenda as a counter balance to the considerable resources spent on supply side police reform.

In the discussion to follow participants highlighted the need to augment the agenda with a discussion on corruption.

### **5. Launch of first Newsletter at the 52nd session in the Ivory Coast, Yamoussoukro**

During the 52nd session of the Commission in October 2012 in the Cote d'Ivoire, the Newsletter will be launched and the 2013-conference on Police and Human Rights will be discussed.

#### **CONTACTS**

**African Commission, Tem Fuh : [tem\\_fuh@yahoo.com](mailto:tem_fuh@yahoo.com)  
DIHR, Lisbet Ilkjaer : [lik@humanrights.dk](mailto:lik@humanrights.dk)  
APCOF, Sean Tait : [sean@apcof.za](mailto:sean@apcof.za)**



# POLICE ET DROITS DE L'HOMME EN AFRIQUE

## 1. Préface

J'ai le plaisir de vous présenter le premier Bulletin d'information sur la police et les droits de l'homme en Afrique. Ce bulletin est le résultat de la coopération fructueuse entre la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (Commission africaine), l'Institut Danois pour les Droits de l'Homme (IDDH) et le Forum africain pour le contrôle civil de l'activité policière (APCOF).

L'instauration de bonnes relations entre la police et la population s'avère cruciale pour des activités de police efficaces et respectueuses des droits de l'homme, ce qui exige que la police soit rassurée quant à sa propre sécurité et que la population soit convaincue de l'utilité de la présence policière.

La Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (Commission africaine) a un rôle primordial à jouer quant à son mandat de promotion à travers l'organisation de conférences et séminaires, de formations aux droits de l'homme à l'intention des agents de police, par le renforcement du dialogue et le partage d'informations ; mais également quant à son mandat de protection par le suivi des activités policières par rapport aux droits de l'homme en veillant à ce que cette question soit évoquée dans tous les rapports d'Etat et en assurant l'appui voulu aux mécanismes de responsabilisation de la police ainsi qu'aux cadres juridiques de réforme de la police.

La société civile joue un rôle de premier plan de par son appui à l'action de la Commission africaine et je me félicite par conséquent du partenariat entre l'Institut Danois pour les Droits de l'Homme et l'APCOF, d'une part, et la Commission, d'autre part, en matière de police et de droits de l'homme en Afrique.

*Commissaire Med Kagwa, CADHP, Rapporteur spécial sur les prisons et les conditions de détention en Afrique*

## 2. Point focal sur la question de la police et des droits de l'homme, nommé au Secrétariat de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples

Lors du Forum des ONG précédant la 50ème Session ordinaire de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (Commission africaine), qui s'est tenu du 19 au 21 octobre 2011 à Banjul, Gambie, une résolution sur l'activité policière et les droits de l'homme en Afrique a été adoptée par les participants au Forum.

Cette résolution souligne l'importance d'une police qui défende les principes de l'état de droit dans le maintien de l'ordre public et la promotion de la sécurité des citoyens, et ce, conformément aux droits consacrés par les Articles 1, 5 et 6 de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples.

Tout en reconnaissant la pression grandissante qu'exercent sur la police la criminalité nationale et transnationale ainsi que les contraintes

budgétaires, le manque de formation, le sous-équipement, les mauvaises conditions de travail, le mépris des droits fondamentaux des agents de police et la corruption au sein de la police, la résolution fait état des préoccupations que suscite le non-respect des normes des droits de l'homme et des codes de conduite de la part de la police, ce qui entraîne des manquements au devoir de protection des citoyens, des persécutions, un usage indu de la force par la police, un manque de responsabilité, des exécutions extrajudiciaires et sommaires, des arrestations arbitraires et illégales et la torture, ainsi que des agissements intempestifs de la police dans le cadre du maintien de l'ordre public et de l'action de sécurisation lors des rassemblements.

La résolution fait également valoir l'importance des droits de l'homme en tant que volet crucial des réformes du secteur sécuritaire et la position tout à fait particulière de la Commission africaine en sa qualité d'organisation continentale indépendante, qui l'habilite à plaider en faveur de l'instauration, en Afrique, d'un dialogue sur l'activité policière et les droits de l'homme et la nécessité, pour les autres acteurs clés tels que les Etats parties, les institutions nationales des droits de l'homme, les services nationaux de police et les organisations de la société civile, d'œuvrer ensemble à la promotion d'une activité policière compatible avec les droits de l'homme.

A cet égard, la résolution invite la Commission africaine à :

- mettre en place un point focal chargé de la question de l'activité policière et des droits de l'homme au sein de la Commission africaine et veiller à ce que cette activité soit systématiquement évoquée dans les rapports des Etats et lors des missions dans les différents pays. Ce point focal est censé représenter la police, l'Etat et la société civile ;
- contribuer à faciliter la tenue de conférences régionales sur l'activité policière et les droits de l'homme en prévision d'une conférence continentale sur ce même thème.

C'est dans ce cadre que l'Institut Danois pour les Droits de l'Homme (Programme pour l'Afrique de l'Ouest) a pris contact avec le Secrétariat de la Commission africaine sur la base d'un accord de coopération en bonne et due forme relatif à la mise en place, au Secrétariat, d'un point focal sur la question de la police et des droits de l'homme, premier pas vers la création d'un point focal au sein de la Commission.

C'est ainsi que, le 1er août 2012, Tem Fuh, Juriste au Secrétariat, a été désigné comme Point focal et chargé essentiellement de faciliter la préparation d'une conférence sur la police et les droits de l'homme en Afrique, prévue pour 2013. Par ailleurs, le Point focal est appelé à organiser, en collaboration avec l'IDDH, l'APCOF et la Fondation Cleen, diverses manifestations sur la police et les droits de l'homme en marge des sessions de la Commission. Il lui faudra également créer une base de données spécifique sur la police et les

droits de l'homme et établir de même une liste d'experts constituée, de préférence, d'une majorité d'Africains.

Il est prévu de consacrer en partie, en temps voulu, le site web de la Commission à cette question de la police et des droits de l'homme.

### **3. Conférence sur le thème «Police et Droits de l'homme» en 2013**

A sa 40ème Session tenue en 2006, la Commission a adopté une résolution portant sur « la réforme, la responsabilité et le contrôle civil de la police. » Les rapports des 40ème et 41ème sessions marquent tous deux l'intention de la Commission africaine d'organiser des séminaires sur le renforcement de la culture de la paix et des droits de l'homme en faveur de la police.

Pour concrétiser l'intention déclarée de la Commission, une conférence sur la police et les droits de l'homme en Afrique sera organisée en 2013 par la Commission, en collaboration avec l'APCOF, la Fondation Cleen et l'IDDH.

Les participants à la conférence comprendront des agents de police et des représentants d'Etat, des institutions nationales des droits de l'homme ainsi que de la société civile.

La conférence débattera des questions suivantes :

1. Formation aux droits de l'homme et recrutement
2. Codes de conduite
3. Modèles d'activité policière au service de la population
4. Mécanismes de contrôle
5. Rôle de la Commission africaine

Dans les mois à venir, il s'agira essentiellement de trouver le financement nécessaire à l'organisation de cette conférence.

La discussion a été co-organisée par l'APCOF, l'IDDH, la Fondation Cleen, l'Institut Ouest-africain de la société civile et Hurisa.

### **4. Débats du Séminaire sur l'activité policière et les droits de l'homme à l'occasion de la 51ème Session**

Ces organisations font partie d'un groupe focal grandissant sur la police et les droits de l'homme (Groupe focal), constitué lors du Forum précédant la 50ème Session la CADHP.

**Nondumisa Nsibande**, de la POWA, a traité la question de l'activité policière et la violence sexospécifique sur la base des expériences pratiques de son organisation qui travaille avec des victimes de violence à Johannesburg, en Afrique du Sud. Elle a fait part des vives préoccupations suscitées par la réticence de la police à s'occuper des cas de violence au foyer, souvent considérés comme une affaire de famille. Les victimes seraient généralement privées, par ailleurs, de données importantes qui pourraient leur être d'un grand secours. Le manque de moyens est souvent avancé comme argument par la police pour justifier sa mauvaise performance. Elle a enfin souligné, au nombre des stratégies adoptées, l'appui aux diverses formes de dialogue à instaurer entre la police et les services d'assistance juridique, soulignant l'importance de faciliter l'accès aux services essentiels.

**Ababacar Ndiaye**, de l'APCOF, a parlé de l'utilité de la collaboration de la société civile et de la police aux fins d'élaborer des codes de conduite qui soient reconnus et agréés. Ce processus a permis d'instaurer un dialogue structuré entre la police et la population sur une vision de la mission de la police et de partager les expériences tirées et les frustrations nées de l'effort de réalisation de ces aspirations.

**Chinedu Nwagu**, de Cleen, a évoqué l'importance de doter suffisamment la police de moyens au regard des principaux critères que sont la capacité d'action, les conditions de service et l'appui à son action. Il importe de veiller à ce que la police soit bien formée et équipée pour lui permettre de répondre aux attentes et qu'elle bénéficie impérativement, en plus, de conditions de service convenables. Le soutien de la population est le troisième volet important du contrat tacite, mais il dépend largement de la manière dont se comporte la police.

**Malamine Tamba**, de l'UNOWA, s'exprimant à titre personnel, a souligné l'importance de promouvoir les droits de l'homme au sein de la police et la formation, ainsi que le dispositif institutionnel nécessaire pour accompagner les changements de culture organisationnelle souvent importants qui s'imposent notamment à la suite d'un conflit.

**Zied Elheni**, du FAJ de la Tunisie, a parlé des expériences de la police dans la vague de protestations et de changements de gouvernement en Tunisie et des défis auxquels la police et les citoyens ont été confrontés dans le processus d'adaptation à ces mutations. Le renforcement du dialogue sur la police et les droits de l'homme s'avère plus important et urgent que jamais. Certaines institutions comme l'Organisation internationale du Travail sont à féliciter pour avoir renforcé le dialogue entre les travailleurs, les employeurs et le gouvernement. Un dialogue similaire entre la police, les citoyens et le gouvernement s'avère nécessaire.

**Lisbet Ilkjaer**, de l'IDDH, a abordé la question de l'insécurité grandissante au Sahel et l'importance de se pencher sur les questions de sécurité humaine, de fourniture des moyens nécessaires à la police et de renforcement des relations communautaires. Les aspects cruciaux des relations normales des populations avec les services de police et leur accès aux services de sécurité publique sont souvent négligés au profit de modèles de réforme dictés par le souci d'apporter des réponses plus militarisées et technologiques aux menaces terroristes et aux trafics illicites. S'agissant de la réforme sécuritaire, il importe au plus haut point de prendre en compte les volets développement, justice et droits de l'homme et de veiller à en faire comprendre les tenants et aboutissants avant d'introduire des modèles sécuritaires.

**Mohamed Mabassa Fall**, de la FIDH, a souligné la nécessité de collaborer avec les bénéficiaires de l'activité policière et de bien préciser la demande pour contrebalancer les ressources considérables consacrées à la réforme policière en matière de relance de l'offre.

Dans la discussion qui a suivi, certains participants ont mis l'accent sur la nécessité d'inscrire comme point supplémentaire à l'ordre du jour un débat sur la corruption.

### **5. Lancement du premier Bulletin d'information à la 52ème Session à Yamoussoukro, en Côte d'Ivoire**

A l'occasion de la 52ème Session de la Commission prévue en octobre 2012 en Côte d'Ivoire, le Bulletin sera présenté officiellement, avec débat sur la conférence de 2013 consacrée au thème «Police et Droits de l'homme».

#### **CONTACTS**

**Commission africaine, Tem Fuh : [tem\\_fuh@yahoo.com](mailto:tem_fuh@yahoo.com)  
IDDH, Lisbet Ilkjaer : [lik@humanrights.dk](mailto:lik@humanrights.dk)  
APCOF, Sean Tait : [sean@apcof.za](mailto:sean@apcof.za)**